



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

**Aide les jeunes qui s'installent pour la première fois
dans un logement à s'équiper de manière solidaire et autonome.**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT**

I - Identité du bénéficiaire (*)

NOM DE FAMILLE _____

(en lettres majuscules)

Prénom _____ Sexe _____

Date de naissance _____

Adresse actuelle du bail _____

Adresse où envoyer le chéquier (si différente de l'adresse du bail) _____

Téléphone _____

Courriel _____ @ _____

II - Identité du conjoint ou du colocataire (le cas échéant) (*)

NOM DE FAMILLE _____

(en lettres majuscules)

Prénom _____ Sexe _____

Date de naissance _____

III - Votre situation (*)

Ressources mensuelles du foyer en euros :

Vous		Conjoint (ou colocataire)	
Bourse d'enseignement	€	Bourse d'enseignement	€
Salaire	€	Salaire	€
RSA	€	RSA	€
CAF (sauf APL)	€	CAF (sauf APL)	€
Pension alimentaire	€	Pension alimentaire	€
Autre (à préciser)	€	Autre (à préciser)	€

IV - Renseignements concernant le logement (*)

Date d'entrée dans le logement _____

NOM et adresse du propriétaire ou agence de location : _____

Téléphone _____

Courriel _____@

ATTENTION:

Aide attribuée une seule fois et uniquement pour le 1^{er} logement.

1 seule demande par foyer.

Toute fausse déclaration entraînera le remboursement de tout ou partie de l'aide départementale.

V - Pièces à fournir

Photocopie du contrat de location

(pages où figurent le nom et l'adresse du bailleur, le nom, prénom et adresse du bénéficiaire et la date d'entrée dans le logement) et la dernière page signée.

Ce dispositif, est soumis aux conditions suivantes :

Critères de ressources : percevoir un revenu brut mensuel inférieur à 1 602 € pour une personne et inférieur à 2 139 € si en couple (plafond déterminé dans le cadre du Fonds Départemental de Garantie des Cautions et des Loyers).

Critères de résidence : être domicilié de façon permanente en Seine-Maritime et occuper depuis moins d'un an un logement seinomarin.

Critères d'âge : être âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 30 ans lors de la demande d'aide.

L'aide s'établit sous la forme d'un chéquier d'une valeur de 100 €, à raison de 20 € par chèque. Celui-ci est destiné à l'achat d'un meuble ou d'un appareil électroménager, exclusivement auprès d'une ou plusieurs associations ou entreprises d'insertion, recyclant du matériel d'occasion et partenaires du dispositif Pass'Installation.

(*) Je soussigné(e) _____, déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce document.

A : _____ Le : _____

Signature(s) :

Information

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations (article 441-1 du code pénal). Les chèquiers sont attribués dans la limite des crédits disponibles.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1. Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque(*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.
2. Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de la Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations et organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.
3. En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de la Seine-Maritime (cil@seinemaritime.fr) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés - Département de la Seine-Maritime - Quai Jean Moulin - CS 56101 - 76101 Rouen Cedex.

**La Seine-Maritime
aux côtés des jeunes
un Département, des idées,
des projets.**



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin - CS 56101 - 76101 Rouen Cedex

Direction de la Jeunesse et des Sports - Service Jeunesse

Tél : 02 35 52 64 58 ou 02 35 52 64 32 ou 02 35 52 64 27

Courriel : pass-installation@seinemaritime.fr